



Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Place Roger Salengro
BP 87
69923 - OULLINS-PIERRE-BENITE

**APPEL A CANDIDATURE
INSTALLATION D'UN FOOD-TRUCK
A LA PISCINE MUNICIPALE
D'OULLINS-PIERRE-BENITE - 69600**

Date limite de réception des candidatures : au **19 MAI 2025 à 12h30**

Article 1. Contexte

La piscine municipale d'Oullins-Pierre-Bénite, située 46 Grande Rue à Oullins – 69600 Oullins-Pierre-Bénite, offre l'accès, de mi-septembre à début juin, à un bassin couvert de 25 mètres et, de mi-juin à fin août, à deux bassins de plein air et une pataugeoire chauffés.

La piscine municipale est fréquentée par un public familial.

Sur la période estivale, le nombre d'entrées s'élève, en moyenne, à **240 entrées/jours en moyenne**

Article 2. Objectifs et enjeux

La commune souhaite proposer aux usagers de sa piscine communale, un service de restauration durant la période estivale, contribuant ainsi à l'attractivité du site.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L 2121-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels, la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite a décidé de procéder à un appel à candidature pour l'installation d'un commerce ambulant, de type food-truck et donc à la publicité préalable de celui-ci.

Le service mis en place sera un service de **restauration rapide de qualité**, de type **snacking**, adapté à la **clientèle familiale**, avec des prix attractifs et contribuant à une ambiance estivale, de plage.

Il serait notamment apprécié la présentation de **produits « fraîcheur »** (type salade) ainsi qu'un produit accessible aux **végétariens**.

Compte tenu des horaires d'ouverture, le candidat devra proposer des **repas pour le déjeuner ainsi que des en-cas pour le goûter**.

La consommation des produits se fera uniquement en extérieur au sein d'un espace autorisé (sur pelouse, piscine 100% extérieure).



Article 3. Remise des candidatures

3.1. Dossier d'appel à candidature

Le dossier d'appel à candidature comprend les pièces suivantes :

- le présent avis d'appel à candidature
- le projet de convention d'occupation du domaine public
- Le dossier de candidature

L'ensemble des documents est en accès libre et téléchargeable sur le site Oullins.fr
Aucun dossier papier ne sera envoyé.

3.2. Remise des candidatures

Les dossiers de candidature devront être envoyés **avant le 19/05 à 12h**, à l'adresse mail suivante : marches@oullinspierrebenite.fr.

Visite du site :

Les candidats peuvent solliciter une visite du site, auprès de M. William SCHOB (wschob@oullinspierrebenite.fr | 06.21.34.94.89), au moins 48h avant la date souhaitée.

3.3. Contenu du dossier de candidature

La présente consultation est ouverte à tout candidat quel que soit son statut juridique, en individuel ou en société, pour autant qu'il puisse démontrer ses capacités à exercer l'activité demandée

Les candidats ne doivent apporter aucune modification au modèle de convention d'occupation du domaine public.

Chaque candidat doit produire un dossier complet, rédigé en langue française, comprenant les documents suivants :

- Dossier de candidature *joint au présent appel à projet*
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie de la carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité
- Extrait de K-bis datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activité non sédentaire
- Copie de la carte grise du véhicule servant à la vente
- Copie de l'assurance du véhicule servant à la vente en cours de validité
- Photos du véhicule
- Certificat de formation en hygiène alimentaire adapté à l'activité (HACCP ...)

Les personnes morales en cours de constitution peuvent déposer une offre. Dans cette hypothèse, le(s) postulant(es) ne sont pas tenus de remettre un extrait K-bis, leur attestation sur l'honneur indiquant qu'ils s'engagent, si leur offre est retenue, à constituer, cette personne morale.

Article 4. Sélection des candidats et attribution de l'emplacement

4.1. Complétude du dossier

L'ensemble des pièces à fournir (article 3.3 du présent avis) sera nécessaire pour que la Ville étudie les candidatures. Aussi, en cas de dossier incomplet, la Ville pourra demander une complétude, par voie de courriel électronique, dans un délai d'une semaine à compter de la date d'ouverture des plis.

4.2. Critères de sélection

Le projet de food truck sera sélectionné dans le courant du mois de mai 2025 selon les critères suivants :

CRITERES DE SELECTION	Pondération
Qualité et diversité de l'offre proposée – rapport qualité / prix et accessibilité prix	70%
Respect et mise en œuvre d'une démarche environnementale durable : origine des produits, modes d'approvisionnements et d'une façon générale appréciation d'une démarche éco-responsable dans la gestion de l'activité	30%

4.3. Analyse et sélection

Les candidatures feront l'objet d'une analyse des services municipaux compétents et seront classées selon les notes attribuées (sur 100).

En cas d'égalité entre une ou plusieurs candidatures, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère 1 sera retenu. Si les candidats ont obtenu la même note sur le 1^{er} critère, alors la même comparaison sera faite sur le critère 2.

En cas d'égalité parfaite entre 2 ou plusieurs candidats (même note totale et même note sur chaque critère), la Ville se réserve le droit de donner la priorité au candidat ayant déjà occupé un emplacement sur la commune, sans pour autant se l'imposer.

Des négociations pourront être menées avec les candidats, à l'initiative exclusive de la Ville.

En cas de réponse négative ou de négociation, aucun dédommagement ou indemnisation de quelque sorte que ce soit ne pourra être demandé par le candidat ; de même celui-ci ne pourra pas exiger que la Ville lui attribue un autre emplacement.

La Ville, jusqu'à l'acceptation définitive d'une candidature par arrêté de la Maire, se réserve la possibilité de refuser une candidature, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et de ne pas donner suite aux candidatures reçues, sans que les candidats ne puissent prétendre à une indemnisation ou dédommagement en contrepartie.

4.1. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire d'ordre technique ou administratif qu'ils jugeraient nécessaires, les candidats peuvent faire parvenir une demande de renseignement par mail au service de la commande publique (marches@oullinspierrebenite.fr).